



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

26 mars 2020

L'AMF et l'ACPR mettent en garde le public contre les risques d'arnaques dans le contexte de l'épidémie de coronavirus

L'Autorité des marchés financiers (AMF) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), dans le cadre de leurs missions respectives de protection de l'épargne et des clients des secteurs de la banque et de l'assurance, appellent le public à la plus grande vigilance face au risque d'escroqueries dans le contexte de l'épidémie de covid-19 et de repli des marchés financiers.

Ces offres frauduleuses sont susceptibles de prendre diverses formes, par exemple des propositions de placements présentés comme une valeur refuge au travers de biens tangibles (tels que l'or, les métaux précieux, les grands crus ou whiskys, etc.), de faux produits bancaires ou d'assurance cumulant des caractéristiques très attractives (rendement élevé et absence de risque, rapidité de souscription et absence de vérification du profil de l'emprunteur, etc.), d'appels frauduleux aux dons ou encore d'investissements dans des entreprises, cotées en bourse ou non, supposées tirer profit de l'épidémie et voir leur valorisation augmenter.

Dans cette période où les Français doivent se confiner à leur domicile et font un usage accru d'Internet, l'AMF et l'ACPR les invitent à redoubler de vigilance face aux campagnes de démarchage téléphonique, aux courriels frauduleux soi-disant adressés par un tiers de confiance (banque, administration, fournisseur d'énergie, etc.) mais aussi aux bannières publicitaires en ligne renvoyant vers des formulaires à remplir. Les escrocs recourent à ces

techniques dans le but de collecter des données personnelles (coordonnées téléphoniques, données de carte ou identifiants bancaires, informations sur les placements actuels et le patrimoine, etc.), qui seront ensuite utilisées dans le cadre de fraudes (achats à distance, usurpations d'identité, etc.) ou à des fins de démarchage agressif ou manipulateur dans le cas d'arnaques financières.

Les deux autorités rappellent que les offres frauduleuses évoluent très vite et utilisent souvent l'actualité. Dans le cadre de leur activité de veille, l'AMF et l'ACPR ont d'ores et déjà constaté que des acteurs peu scrupuleux utilisent des mots-clés liés au virus covid-19 et tiennent des discours commerciaux fallacieux, jouant sur la peur.

D'une manière générale, l'AMF et l'ACPR rappellent les précautions à prendre et les règles de vigilance à observer avant tout investissement ou toute souscription :

- Ne communiquez jamais vos coordonnées ou d'autres données personnelles sur Internet ou par courriel ;
- Ne répondez pas aux appels téléphoniques que vous n'avez pas sollicités ;
- Obtenez un socle minimal d'informations sur l'organisme ou l'intermédiaire qui vous propose un produit bancaire, d'assurance ou financier (dénomination sociale, pays d'établissement, adresse du siège social, numéro d'immatriculation ou d'agrément, assurance responsabilité civile pour les intermédiaires...) ;
- Vérifiez systématiquement que votre interlocuteur est autorisé à proposer ce produit en consultant le site internet de l'[ORIAS](https://www.orias.fr/)
URL = [https://www.orias.fr/]
, organisme chargé de tenir le registre des intermédiaires en assurance ou en banque, le registre des agents financiers agréés [REGAFI](http://www.regafi.fr)
URL = [http://www.regafi.fr]
ainsi que les [listes d'organismes d'assurance agréés](https://acpr.banque-france.fr/autoriser/registre-des-organismes-dassurance)
URL = [https://acpr.banque-france.fr/autoriser/registre-des-organismes-dassurance]
en France et bénéficiant d'un [passeport européen](https://acpr.banque-france.fr/autoriser/procedures-secteur-assurance/passeport-europeen)
URL = [https://acpr.banque-france.fr/autoriser/procedures-secteur-assurance/passeport-europeen]
;
- Consultez les [listes noires](https://www.abe-infoservice.fr/vos-demarches/se-proteger-contre-les-arnaques/les-listes-noires-des-sites-internet-et-entites-non-autorises)
URL = [https://www.abe-infoservice.fr/vos-demarches/se-proteger-contre-les-arnaques/les-listes-noires-des-sites-internet-et-entites-non-autorises]
publiées par les autorités sur le site internet Assurance Banque Épargne Info Service (www.abe-infoservice.fr)

URL = [<http://www.abe-infoservice.fr>]

) et vérifiez que le site ou l'entité proposant le service financier n'y figure pas ;

- Concernant les placements atypiques dans des biens concrets, ils doivent être impérativement enregistrés par l'AMF, consultez la [liste blanche](#)

URL = [[https://geco.amf-](https://geco.amf-france.org/Bio/BIO/BIO_PDFS/LISTE_PRODUITS_BIENS_DIVERS/produits_biens_divers.pdf)

[france.org/Bio/BIO/BIO_PDFS/LISTE_PRODUITS_BIENS_DIVERS/produits_biens_divers.pdf](https://geco.amf-france.org/Bio/BIO/BIO_PDFS/LISTE_PRODUITS_BIENS_DIVERS/produits_biens_divers.pdf)]
]

des offres enregistrées ;

- Aucun discours commercial ne doit faire oublier qu'il n'existe pas de rendement élevé sans risque élevé.

Vous avez des questions ? Vous pouvez vous renseigner sur les sites internet suivants :

Assurance Banque Épargne Info Service ABEIS www.abe-infoservice.fr URL = [<http://www.abe-infoservice.fr>] notamment la [rubrique](#) URL = [<https://www.abe-infoservice.fr/vos-demarches/se-protger-contre-les-arnaques/les-listes-noires-des-sites-internet-et-entites-non-autorises/credits-livrets-paiements-assurances-liste-noire-des-sites-ou-entites-douteux>] et la [vidéo](#) URL = [<https://www.youtube.com/watch?v=R2vTcX5-W-o&t=4s>] « Se protéger contre les arnaques ».

ACPR : <https://acpr.banque-france.fr/> URL = [<https://acpr.banque-france.fr/>]

AMF : <http://www.amf-france.org/> URL = [<http://www.amf-france.org/>] ou appelez AMF Epargne Info Service au 01 53 45 62 00 du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et 13h30 à 17 h.

Vous pouvez également télécharger l'application AMF Protect Epargne, disponible sur iOS ou au lien suivant sur navigateur :

<https://protectepargne.amf-france.org/> URL = [<https://protectepargne.amf-france.org/>]

À propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, de fournir aux investisseurs une information adéquate et de veiller au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site www.amf-france.org. URL = [<http://www.amf-france.org>]

À propos de l'ACPR

Adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est l'autorité administrative qui contrôle les secteurs de la banque et de l'assurance et veille à la stabilité financière. L'ACPR est également chargée de la protection de la clientèle des établissements contrôlés et assure la mission de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Elle est aussi dotée de pouvoirs de résolution. Les services

opérationnels de l'ACPR sont regroupés au sein de son Secrétariat général.

Visitez notre site : <https://acpr.banque-france.fr/> URL = [https://acpr.banque-france.fr/]

En savoir plus

Mises en garde et listes noires des sociétés et sites non autorisés

URL = [https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/proteger-son-

👉 epargne/listes-noires-et-mises-en-garde]

L'Autorité des marchés financiers appelle les épargnants à la plus grande vigilance face aux propositions d'investissement dans le whisky

URL = [https://www.amf-france.org/fr/actualites-

publications/communiqués/communiqués-de-lamf/lautorite-des-marches-

👉 financiers-appelle-les-epargnants-la-plus-grande-vigilance-face-aux]

CONTACTS PRESSE

— Direction de la Communication
de l'AMF

+33 (0)1 53 45 60 28

— Unité Communication de
l'ACPR

presse@acpr.banque-france.fr

Mots clés

ARNAQUES

SUR LE MÊME THÈME



S'abonner à nos alertes et flux RSS

URL = [https://www.amf-france.org/fr/abonnements-flux-rss]



MISE EN GARDE

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

20 mars 2020

L'Autorité des marchés financiers appelle les épargnants à la plus grande vigilance face aux propositions d'investissement dans le whisky

URL =
[https://www.amf-france.org/fr/actualites-publications/communiqués/communiqués-de-lamf/lautorite-des-marches-financiers-appelle-les-epargnants-la-plus-grande-vigilance-face-aux]



MISE EN GARDE

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

13 mars 2020

L'Autorité des marchés financiers (AMF) met en garde le public à l'encontre de la société et du site internet Magaffairs

URL =
[https://www.amf-france.org/fr/actualites-publications/communiqués/communiqués-de-lamf/lautorite-des-marches-financiers-amf-met-en-garde-le-public-lencontre-de-la-societe-et-du-site]



SUPPORT PRESSE

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

17 septembre 2019

Conférence de presse commune Parquet de Paris, AMF, ACPR - Escroqueries financières, les autorités mobilisées

URL =
[https://www.amf-france.org/fr/espace-presse/conferences-de-presse/conference-de-presse-commune-parquet-de-paris-amf-acpr-escroqueries-financieres-les-autorites]



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02